

Délibération 3.11

Fermeture de la crèche, Politique action sociale en faveur du personnel concernant la petite enfance, Création d'une "allocation de jeunes enfants"

Intervention de Sophie HERVE

Je vais bien évidemment commencer par regretter que la partie de cette délibération portant la fermeture de la crèche départementale intervienne deux mois après son annonce, car les décisions sont censées se prendre ici devant le Conseil départemental ou sa Commission permanente.

Et ensuite regretter tout court cette décision.

Alors que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut créer des places supplémentaires en crèche, à commencer par le Président de la République lui même, vous vous en fermez une.

Et le sujet ce n'est pas de savoir si les usagers actuels de notre crèche pourront trouver une place dans une autre structure proche lors de la prochaine rentrée, ceci est la moindre des choses, mais plutôt de constater que votre décision conduit à en supprimer, donc à réduire l'offre de places alors que nous devrions soutenir leur développement.

Vous êtes ici visiblement à contre-courant dans ce domaine.

Vous proposez, en compensation, de créer un nouveau dispositif d'aide individuelle, sous condition de ressources, pour les agents. Très bien cela va dans le bon sens.

Mais quel est le rapport avec la fermeture de la crèche ? Les deux sont parfaitement compatibles.

Le nouveau dispositif n'est pas destiné à réparer le préjudice porté aux 50 agents concernés par cette fermeture. Il a bien une autre vocation, bien plus large, puisqu'il s'adresse à tous les agents du Département.

Sauf évidemment à considérer que vous utilisez les 550.000 Euros affectés au fonctionnement de la crèche pour financer le nouveau dispositif dans le but inavoué de dégager une économie que nous pouvons chiffrer aux alentours de 300.000 Euros annuellement à partir des éléments fournis dans le rapport.

Car vous n'indiquez pas le coût prévisionnel du nouveau dispositif.

Pour nous, vous faites ici une opération comptable sur le dos des 50 usagers

actuels de la crèche, avec au passage la fermeture d'un service de la collectivité et une réduction potentielle de 20 agents dans ses effectifs grâce à votre chèque pour démission voté en novembre.

En tout cas, quelque soit le succès de votre hameçon pour obtenir leur démission, il s'agit bien ici de 20 postes supprimés.

Ce nouveau dispositif, bien qu'il aurait mérité à nos yeux un effort supplémentaire au regard de l'économie budgétaire globale que vous allez tirer de l'opération, nous souhaitons le voter. Mais avec une proposition : qu'il soit étendu jusqu'au 4ème et non au 3ème anniversaire de l'enfant.

En effet, en raison de leur date de naissance, de nombreux enfants ne peuvent pas engager une scolarité avant leur 3ème anniversaire. Il serait par conséquent juste de pouvoir maintenir cette aide jusqu'à leur 4ème anniversaire avec suspension dès leur entrée en maternelle.

Je propose donc un amendement.

Mais surtout, nous vous demandons de bien vouloir scinder cette délibération, avec d'un côté un vote sur la fermeture de la crèche et de l'autre sur le nouveau dispositif.

Ce n'est pas l'un n'allant pas sans l'autre, ce sont deux objets différents, deux publics différents, deux dispositifs différents.